

## APPEL A CANDIDATURES POUR LA PROCEDURE DE CERTIFICATION IUE/1/2007

L'article 45 bis du statut instaure une procédure nouvelle, la procédure de certification dont l'objet est de permettre à des agents appartenant à la catégorie AST, de grade au moins égal à 5, d'être nommés à un emploi de la catégorie AD, à condition qu'ils aient fait preuve devant un comité d'évaluation qu'ils répondent aux critères de candidature et possèdent les qualifications nécessaires pour le groupe de fonctions AD.

La procédure de certification se substitue aux concours internes de passage de catégorie AST vers AD.

L'article 3 de l'Annexe III du Statut concernant la composition du jury de concours est applicable par analogie. La sélection, l'évaluation des candidatures ainsi que les éventuels recours s'effectueront par analogie aux procédures de concours interne du groupe de fonctions AD.

Nature de l'emploi concerné par la procédure de certification : Auditeur (de AD 7 à AD 8) ou Auditeur confirmé (de AD 9 à AD 10) ou Auditeur Principal (AD 11).

Unité d'organisation dont l'emploi relève : Service de l'Audit Interne

### Appel des candidatures

Peuvent se porter candidats, les agents permanents et les agents temporaires\* de grade au moins égal à 7 qui, à la date de publication de l'appel à candidatures, sont en activité, en congé parental ou en congé familial.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que le dossier de candidature, accompagné d'un CV à jour, doit mentionner l'expérience professionnelle et/ou la formation professionnelle pertinentes pour la position concernée par la procédure de certification et doit comporter l'ensemble des documents qui seront examinés par le Jury de concours. Le Jury de concours se réserve le droit de consulter le dossier individuel d'un candidat afin d'apprécier les mérites dudit candidat. Si les informations ne sont pas conformes aux pièces figurant dans le dossier personnel ou si le dossier de candidature est incomplet, la candidature sera considérée comme inéligible.

Les candidatures doivent parvenir au plus tard le 8/2/07 à  
Mme Sarah Ludemann  
Service du personnel  
e-mail : [applyadm@eui.eu](mailto:applyadm@eui.eu)



Yves MENY

\* L'éventuelle certification ne modifiera pas la nature du contrat.